

Madame
Claudine Wyssa
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15007986

Lausanne, le 9 février 2011

Résolution Frédéric Borloz et consort au nom du groupe radical - Programme de consolidation et réexamen des tâches de la Confédération - Après le Haras fédéral, la forêt touchée de plein fouet avec la quasi suppression des aides à la jeune forêt (10_RES_040)

Madame la Présidente,

Par ces lignes, le Conseil d'Etat répond à la résolution de M. le député Frédéric Borloz et consort mentionnée en titre, laquelle a été complétée lors des débats d'un amendement de M. le député Grégoire Junod. La teneur du texte amendé adopté par le Grand Conseil est rappelée ci-après :

"Au vu de cette situation critique totalement contraire aux intérêts d'une exploitation des forêts plus intensive qui respecte tous les critères du développement durable, les signataires soumettent au Grand Conseil la résolution suivante :

1. Le Grand Conseil réprovoque la décision du Conseil fédéral de supprimer 7 mios/an à l'économie forestière.
2. Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à œuvrer pour lutter contre la vision étriquée de la Confédération en matière de soutien à l'économie forestière, notamment par le biais des associations d'économie forestière, de la Conférence des Directeurs cantonaux des forêts et des milieux actifs dans la gestion durable des forêts. Il invite également la députation vaudoise aux chambres fédérales à se mobiliser contre ces économies".

Le Conseil d'Etat, sur la base des analyses du Service des forêts, de la faune et de la nature (ci-après SFFN), a déjà alerté au printemps 2010 la députation vaudoise aux chambres fédérales sur l'inadéquation de la suppression des 7 mios destinés à l'entretien des jeunes forêts et sur le transfert de charge de cette mesure vers le canton et les communes. Par la suite, la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement et le SFFN sont intervenus dans les différents organes nationaux de la Conférence des Directeurs cantonaux des forêts et des instances de l'économie forestière pour rendre attentifs les responsables et parlementaires fédéraux aux risques économiques, sociaux et environnementaux de cette diminution de l'enveloppe des aides à la forêt.

Par ailleurs, le 5 novembre 2010, l'accord conclu entre la Confédération par son chef des finances, M le Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, et les cantons représentés par M Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat vaudois et Président de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), a prévu que les cantons s'engagent à soutenir le programme d'économie de la Confédération lors de la phase parlementaire, à l'exception de cinq mesures considérées comme tâches communes et dont fait partie la sylviculture.

Le 13 janvier 2011, une délégation de la CdC a été entendue par la Commission des finances du Conseil des Etats (CdF-E). Enfin, sur la base de l'analyse de la cheffe du Département fédéral des finances, le Conseil fédéral a estimé que l'on pouvait renoncer dans les Programmes de consolidation 2012-2013 (PCO 12/13), comme aussi dans le budget 2011, aux mesures à court terme du réexamen des tâches, dont celles concernant les forêts.

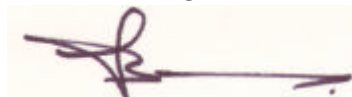
Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime qu'ainsi un résultat important a été obtenu auprès de la Confédération en vue du maintien des mesures de soutien à l'entretien des forêts. Il convient toutefois de demeurer très attentif à la teneur du message du programme de consolidation que le Conseil fédéral va adresser aux Chambres fédérales en vue des débats agendés dès ce mois de février.

En conclusion, conforté par la résolution du Parlement vaudois dans son action de défense des moyens destinés à la forêt, le Conseil d'Etat, en cette année internationale 2011 de la forêt, va poursuivre ses démarches de sensibilisation des parlementaires dans le cadre de cette ultime étape.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

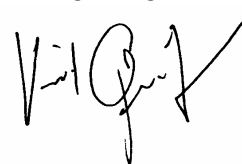
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- Service des forêts, de la faune et de la nature